

Autorisation de construire et octroi de concession pour l'utilisation de la force hydraulique au Nant de Drance

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication a décidé, le 25 août 2008, en accord avec les autorités valaisannes d'autoriser la construction de la station de pompage-turbinage au Nant de Drance et d'octroyer la concession fédérale qui s'y rapporte. Aucun recours n'ayant été interjeté dans le délai imparti, la décision est entrée en force.

Des copies de la concession peuvent être commandées à l'Office fédéral de l'énergie, 3003 Berne (Tél.: 031 322 56 11; Fax: 031 323 25 00).

16 juin 2009

Office fédéral de l'énergie